



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 25 mars 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	18
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Dominique BARONI, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Madame Claude HOMEHR, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY, Nelly DELELIGNE.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Monsieur Jean-Marie CASTEX était représenté par Monsieur Bernard de LA HAMAYDE.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Michel VIART avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Monsieur Alain BALLAND avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Absents(es) excusés(es) :

Messieurs Michel LAMY, Philippe BORDE, Madame Lydie FINELLO

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2025_05_16

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

VOTE ELECTRONIQUE

DEMANDE DE DELEGATION AU PRESIDENT

Le Président précise aux membres du Conseil d'Administration que les prochaines élections professionnelles au sein des instances de dialogue social CAP – CCP – CST) auront lieu fin 2026.

Il rappelle que pour ce prochain scrutin, le CDG 10 peut avoir recours au vote par correspondance ou au vote électronique.

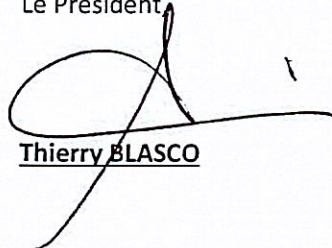
Lors d'une réunion du Comité Social Territorial le 22 mai 2025, les organisations syndicales ont exprimé leur préférence sur le fait que les électeurs, agents des collectivités et établissement concernés, votent par correspondance.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de respecter ce choix et de maintenir le vote par correspondance pour l'ensemble des collectivités pour le scrutin aux prochaines élections professionnelles au sein des instances de dialogue social fin 2026.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 23 mai 2025

Le Président,




Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 04 / 06 /2025.

Le Président,




Thierry BLASCO